

L'ÉCHO

de ma Ville



VOLUME 17
NUMÉRO 10
OCTOBRE 2023

WWW.VILLEST-PIE.CA



NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS

p.11

RINÇAGE DES CONDUITS D'AQUEDUC ET DES BORNES FONTAINES

p.11

LECTURE DE COMPTEUR D'EAU

p.11

VACCINATION ANTIGRIPPALE

p.13

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	5
Informations sur les services	11
Développement durable	16
Histoire et patrimoine	17
Bibliothèque	18
Loisirs et culture	19
Vie communautaire	20
Calendrier de novembre	24



page 19

JOYEUSE HALLOWEEN

SONDAGE MADA

page 12



SERVICES ET PROGRAMMES D'AIDE POUR AINÉS

page 14



page 20



page 22

SALON DES ARTS ET DE LA FAMILLE

À la Mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Pierre Blais
450 772-6653

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

COORDONNÉES :

Hôtel de ville :

77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488

Télexcopieur : 450 772-2233

Courriel : st-pie@vilvest-pie.ca

Site internet : www.vilvest-pie.ca

Heures d'ouverture :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi : 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi : Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc :

1 888 792-7179

SPA de Drummond : 1 855 472-5700

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis

En présentiel les lundis et mercredis

selon l'horaire de bureau

Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, rue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 247



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 246



Bibliothèque

65-A avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332



Services municipaux

Dominique St-Pierre

Directrice générale et trésorière
d.st-pierre@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 226

Eric Sergerie

Assistant-trésorier
comptabilite@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 229

Annick Lafontaine

Greffière
greffe@vilvest-pie.ca

772-2788 poste 230

Sophie Boilard

Inspectrice en bâtiment et environnement
urbanisme@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 223

Robert Choquette

Directeur des Travaux publics
r.choquette@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 224

Julie Nicolas

Directrice des Loisirs
loisirs@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 236

Jean-Yves Bergeron

Coordonnateur en Loisirs
coordo.loisirs@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 227

Martine Garon

Responsable de la bibliothèque
biblio@vilvest-pie.ca

772-2332

Sylvain Daigneault

Directeur du Service sécurité incendie
s.daigneault@vilvest-pie.ca

772-2488

Yves Demers

Premiers répondants
y.demers@vilvest-pie.ca

772-2488

Éric Robert

Préventionniste
prevention@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@vilvest-pie.ca

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE ET SOURISNET - 65-A avenue Saint-François

MARDI, MERCREDI de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30

JEUDI: 11 h 30 à 16 h 30
SAMEDI : 10 h à 14 h

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 77-96

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 5 septembre 2023 le règlement numéro 77-96 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'entreposage en vrac de matériaux ».

Le règlement numéro 77-96 a pour objet d'autoriser l'entreposage en vrac de matériaux liés aux opérations d'un usage principal spécialisé dans les travaux d'excavation, de terrassement ou d'aménagement paysager (terre, sable, gravier, pierre, asphalte, béton) et de fixer les règles à respecter pour ce type d'entreposage : localisation sur le terrain, hauteur d'entreposage, obligation que l'aire d'entreposage soit ceinturée d'une clôture ou d'un talus.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 27 septembre 2023.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 5 octobre 2023.

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT # 272 - ÉTABLISSANT LA CRÉATION DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 25 septembre 2023 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 272 est de créer un programme permettant à la Ville de prêter assistance à des citoyens qui doivent réaliser des travaux pour corriger une problématique environnementale telle que la construction d'une nouvelle installation septique.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 5 octobre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT # 259-2023 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 259 CONCERNANT LA TARIFICATION DU STATIONNEMENT DES REMORQUES À LA DESCENTE DE BATEAU

RÈGLEMENT # 198-2023 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 198 RELATIF À L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'AQUEDUC

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 3 octobre 2023 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 259-2023 est de modifier les pièces justificatives requises lors de la demande de vignette.
3. Le but visé par le règlement numéro 198-2023 est de réviser les modalités dans le cas où la Ville ne parvient pas à obtenir la lecture d'un compteur d'eau.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 octobre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 NOVEMBRE 2023 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AINSI QUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 552-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 octobre 2023, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 77-95 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prohiber l'installation de nouvelles maisons mobiles dans les zones numéros 129 et 130 situées de part et d'autre du 3e rang de Milton ».
- Projet de règlement numéro 552-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les critères applicables lors du remplacement d'une maison mobile ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi, 7 novembre 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet des projets de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-95 a pour objet d'interdire les nouveaux usages résidentiels de la classe G – maison mobile, dans les zones numéros 129 et 130 situées à l'extrémité sud-est du territoire municipal, de part et d'autre du 3e rang de Milton (voir plan ci-joint). Une maison mobile existante, protégée par droits acquis, pourra être remplacée à condition que la maison de remplacement soit plus récente (dix ans et moins) et en bon état au moment de son déménagement sur le terrain.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Le projet de règlement numéro 552-7 a pour objet de soumettre au processus d'étude et d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA, les projets visant à remplacer une maison mobile existante par une autre maison mobile. Le règlement vise à favoriser l'implantation de maisons mobiles de construction plus récente et de s'assurer du bon état du bâtiment.

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 octobre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-97 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE 201-P

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 octobre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 77-97 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone numéro 201-P ».

2. Objet du second projet de règlement

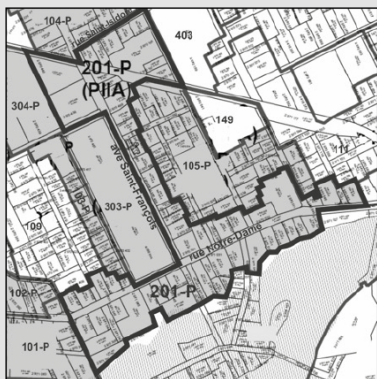
Le second projet de règlement numéro 77-97 a pour objet, comme son titre l'indique, d'autoriser dans la zone 201-P (voir plan ci-joint) la construction d'habitations bifamiliales ou trifamiliales sous forme de projet intégré. Ce dernier permet de construire plus d'un bâtiment principal sur un même terrain.

3. Demande de participation à un référendum

Les dispositions contenues dans ce second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir de la zone concernée numéro 201-P ainsi que de toute zone contiguë à celle-ci. Cette demande vise

AVIS PUBLIC ET VIE MUNICIPALE



à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le plan ci-joint. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 3 octobre 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1° Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2° Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3° Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur

la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 3 octobre 2023, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Si les dispositions contenues dans le second projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, celles-ci pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 octobre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du 25 septembre 2023 à 18 h 30.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272 ÉTABLISSANT LA CRÉATION DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 272 établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour

la mise aux normes des installations septiques.

L'objet de ce règlement vise à créer un programme permettant à la Ville de prêter assistance à des citoyens qui doivent réaliser des travaux pour corriger une problématique environnementale telle que la construction d'une nouvelle installation septique.

5. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-09-2023 – ACHAT DE MATÉRIEL – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que le conseil désire soumettre une demande d'aide financière avant de procéder à l'achat des autocollants;

En conséquence, il est résolu :

D'abroger la résolution # 19-09-2023 adoptée le 5 septembre 2023.

6. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - AUTORISATION

Il est résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le conseil autorise madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Campagne de sécurité routière », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

VIE MUNICIPALE

7. FORMATION – AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription de madame Sophie Boilard à la formation « Nouveaux gestionnaires de cours d'eau » offerte par l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec, au montant de 450 \$, plus taxes.

8. RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 227, 229, 165-2016, 257 – REFINANCEMENT POUR UN MONTANT DE 12 335 000 \$

Il est résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 12 335 000 \$ de la Ville de Saint Pie soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la directrice générale et trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

9. RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS – REFINANCEMENT – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 335 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 OCTOBRE 2023

Il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 octobre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 avril et le 6 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et trésorière, Mme Dominique St-Pierre, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette

fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la Région de Saint Hyacinthe
1697, RUE GIROUARD OUEST
SAINT HYACINTHE, QC
J2S 2Z9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et trésorière. La Ville de Saint Pie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 229, 165 2016 et 257 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 18 h 45.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 à 19h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 soit adopté en ajoutant le point suivant :

5.10. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – demande à la MRC des Maskoutains

5.1. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – ORDONNANCE DU CONSEIL

Il est résolu :

QUE le conseil entérine la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées dressée par la trésorière en date du 3 octobre 2023, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières imposées ou autres comptes assimilables à une taxe n'ont pas été payés et dont copie de ladite liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil ordonne à la greffière de procéder, le 22 novembre 2023, à 14 heures à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Pie, à la vente à l'enchère publique des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Saint-Pie dont les taxes foncières, scolaires et autres comptes assimilables à une taxe sont dus;

DE transmettre une copie de la présente résolution au *Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe*;

D'autoriser madame Dominique St-Pierre, trésorière, à renchérir et acquérir les immeubles situés sur le territoire de la municipalité qui sont mis en vente pour taxes municipales, scolaires ou autres comptes assimilables à une taxe;

ET QUE l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

VIE MUNICIPALE

5.2. POSTE DE CONCIERGE – CONFIRMATION DE LA PERMANENCE

Il est résolu :

DE confirmer la permanence de M. Olivier Beaudry, à titre de concierge, à compter du 3 octobre 2023.

5.3. POSTE DE COORDONNATEUR DES LOISIRS – EMBAUCHE

Il est résolu :

QUE le conseil engage monsieur Jean-Yves Bergeron au poste de coordonnateur des loisirs, et ce, à compter du 24 octobre 2023.

ET QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer le contrat de travail de monsieur Jean-Yves Bergeron.

5.4. TRAVAUX PUBLICS – PERSONNEL SURNUMÉRAIRE – EMBAUCHE

Il est résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de messieurs Bertrand Brodeur et Mario Jodoin à titre d'employés surnuméraires, conformément aux dispositions de l'article 2.10 de la convention collective en vigueur.

5.5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – GARDONS NOS AÎNÉS INFORMÉS – SIGNATURE – AUTORISATION

Il est résolu :

D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural;

ET D'autoriser monsieur Eric Sergerie, assistant-trésorier, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Gardons nos aînés informés », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

5.6. BÂTIMENTS MUNICIPAUX – ÉVALUATION PROFESSIONNELLE – OCTROI DU MANDAT

Il est résolu :

DE mandater la firme Caprea experts immobiliers inc. pour l'évaluation professionnelle des bâtiments municipaux, pour un montant de 13 200 \$, plus taxes, conformément à son offre de service du 28 août 2023.

5.7. ARCHIVES – CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS – REFONTE – AUTORISATION

Il est résolu :

D'AUTORISER la greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

5.8. OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2023

Il est résolu :

Que le conseil accepte la deuxième révision budgétaire du budget 2023 du 29 août 2023 de l'OHMA indiquant que la contribution de la Ville de Saint-Pie s'élève à 4 702 \$.

5.9. ORGANIGRAMME DE LA VILLE – MISE À JOUR – APPROBATION

Il est résolu :

QUE le conseil adopte l'organigramme tel que présenté.

5.10. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS

Il est résolu :

QUE le conseil demande à la MRC des Maskoutains de retirer les dépenses reliées à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes de la partie de la quote-part incluant la Ville de Saint-Pie et de créer une partie spécifique à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, de manière que la Ville n'ait pas à défrayer ces frais, étant donné qu'elle n'obtient pas ces services;

QUE le conseil demande à la MRC d'utiliser la même méthode que d'autres services, tels que les archives, l'ingénierie, les bandes riveraines, soit la méthode utilisateur-payeur;

ET DE transmettre une copie de cette résolution à la MRC des Maskoutains ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC.

6.1. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – ZONE PAE NUMÉRO 145 – PROLONGEMENT DE LA RUE SANSOUCY

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite développer le lot 2 970 945 d'une superficie de 10 454.7 m.c. et qu'il désire construire des bifamiliales, bifamiliales jumelées et trifamiliales;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil accorde la demande de modification au règlement de zonage afin de permettre les bifamiliales, les bifamiliales jumelées et les trifamiliales dans la zone PAE numéro 145;

ET QUE les critères du plan d'ensemble doivent être respectés.

6.2. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PROHIBER L'INSTALLATION DE NOUVELLES MAISONS MOBILES DANS LES ZONES NUMÉRO 129 ET 130 SITUÉES DE PART ET D'AUTRE DU 3E RANG DE MILTON

Avis de motion est donné par Sylvie Guévin qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 77-95 modifiant le règlement de zonage numéro 77 sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'interdire les nouveaux usages résidentiels de la classe G – maison mobile, dans les zones numéro 129 et 130 situées à l'extrémité sud-est du territoire municipal, de part et d'autre du 3e rang de Milton. Une maison mobile existante, protégée par droits acquis, pourra être remplacée à condition que la maison de remplacement soit plus récente et en bon état au moment de son déménagement sur le terrain.

6.3. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PROHIBER L'INSTALLATION DE NOUVELLES MAISONS MOBILES DANS LES ZONES NUMÉRO 129 ET 130 SITUÉES DE PART ET D'AUTRE DU 3E RANG DE MILTON

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 77-95 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prohiber l'installation de nouvelles maisons mobiles dans les zones numéro 129 et 130 situées de part et d'autre du 3e rang de Milton »;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6.4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) CONCERNANT LES CRITÈRES APPLICABLES LORS DU REMPLACEMENT D'UNE MAISON MOBILE

Avis de motion est donné par Jean Pinard qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 552-7 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est de soumettre au processus d'étude et d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA les projets visant à remplacer une maison mobile existante par une autre maison mobile. Le règlement vise à favoriser l'implantation de maisons mobiles de construction plus récente et de s'assurer du bon état du bâtiment.

6.5. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 552-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) CONCERNANT LES CRITÈRES APPLICABLES LORS DU REMPLACEMENT D'UNE MAISON MOBILE

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 552-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les critères applicables lors du remplacement d'une maison mobile »;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6.6. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-97 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE NUMÉRO 201-P (AVENUE SAINT-FRANÇOIS)

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 77-97 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone numéro 201-P »;

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6.7. DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN CHALET – 806, CHEMIN ROY CONSIDÉRANT qu'une demande de démolition d'un chalet situé au 806, chemin Roy.

Il est résolu :

D'acheminer la demande de démolition du chalet situé au 806, chemin Roy, pour l'approbation de la ministre de la Culture et des Communications.

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 259 CONCERNANT LA TARIFICATION DU STATIONNEMENT DES REMORQUES À LA DESCENTE DE BATEAU

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 259-2023 modifiant le règlement numéro 259 concernant la tarification du stationnement des remorques à la descente de bateau.

L'objet de ce règlement vise à modifier les pièces justificatives

requises lors de la demande de vignette.

7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 198 RELATIF À L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'AQUEDUC

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 198-2023 modifiant le règlement numéro 198 relatif à l'administration du service d'aqueduc.

L'objet de ce règlement vise à réviser les modalités dans le cas où la Ville ne parvient pas à obtenir la lecture d'un compteur d'eau.

7.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 158 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 158-2023 modifiant le règlement numéro 158 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

L'objet de ce règlement vise à se conformer au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*. Toute modification de ce règlement par le gouvernement nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1.

7.4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2023-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Pierre Blais qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 258-2023-02 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 258-2023-02 modifiant le règlement numéro 258 relatif à la circulation et au stationnement.

L'objet de ce règlement vise à assurer la concordance avec le règlement G300 qui modifie les dispositions relatives aux types de véhicules dont le stationnement est interdit dans tous les endroits publics et la période de l'année où le stationnement de nuit est interdit.

7.5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 273 RELATIF AUX NUISANCES ET À L'UTILISATION DE L'EAU

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 273 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 273 relatif aux nuisances et à l'utilisation de l'eau.

L'objet de ce règlement vise à intégrer les dispositions concernant les nuisances et l'utilisation de l'eau, qui sont actuellement comprises dans le règlement G200, dans un règlement municipal, puisque ces dispositions ne seront pas comprises dans le futur règlement G300.

8.1. FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIÉSEL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

Il est résolu :

D'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence et de diesel.

8.2. DÉNEIGEMENT DU 95, RUE MARTIN (CASERNE) – OCTROI DU CONTRAT POUR TROIS ANS

Il est résolu :

VIE MUNICIPALE

D'octroyer le contrat de gré à gré à la compagnie Entreprise F.M., pour un montant forfaitaire annuel de 932 \$ pour les trois prochaines années, soit 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026.

8.3. CONVERSION DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL – AUTORISATION DE PAIEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 9894 d'un montant de 235.28 \$, plus taxes, de la compagnie Énergère inc., concernant la fourniture de luminaires de rues au DEL, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

8.4. TRAVAUX RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 8

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 8 concernant les travaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière à la compagnie Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 1 322 332.72 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 121 063,64 \$ ainsi que la libération d'une partie de la retenue de 60 531.81 \$ et acceptation provisoire complète des travaux.

8.5. TRAVAUX RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 2

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 2 concernant la partie des travaux assumée par la Ville de Saint-Pie sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 149 904,65 \$, incluant toutes les taxes, représentant le coût des travaux réalisés à ce jour, diminué d'une retenue de 10 %, soit 15 933,49 \$, qui sera payée lors de l'acceptation provisoire et définitive des travaux ainsi que d'une retenue spéciale de 13 021.20 \$;

QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 2 concernant la partie des travaux assumée par le promoteur sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 19 968,69 \$, incluant toutes les taxes, représentant le coût des travaux réalisés à ce jour, diminué d'une retenue de 10 %, soit 1 929.76 \$, qui sera payée lors de l'acceptation provisoire et définitive des travaux;

ET QU'une facture soit envoyée au promoteur aux fins de remboursement à la Ville de Saint-Pie conformément à l'entente convenue entre les parties.

8.6. TRAVAUX PUBLICS – ACQUISITION D'UN TRACTEUR – AUTORISATION AVEC AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est résolu :

D'autoriser l'acquisition, pour le Service des travaux publics, d'un tracteur à cabine New Kubota#LX3310HSDCC 30.8HP DSL HST-3 4WD, incluant loader, lame, souffleuse, 2 kits de pneus et saleuse, pour un montant total de 79 436 \$, plus taxes, à la compagnie Aubin & St-Pierre inc., conformément à ses soumissions reçues le 3 octobre 2023, en affectant le fonds de roulement, celui-ci étant remboursable en cinq (5) ans.

8.7. RADARS PHOTOS DANS LES MUNICIPALITÉS – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que les plaintes concernant la vitesse des

usagers sur les routes de la Ville de Saint-Pie sont en constante augmentation;

CONSIDÉRANT que la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

CONSIDÉRANT que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces Villes;

CONSIDÉRANT que, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé *Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges*, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guibault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires;

DE DEMANDER l'appui des municipalités québécoises ainsi qu'à la MRC des Maskoutains, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;

ET D'INFORMER madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice de la présente démarche.

8.8. CESSIION DE RUE – ACTE NOTARIÉ – OCTROI DU MANDAT

Il est résolu :

QUE le conseil octroi le mandat à Me Félix Mathieu, pour la préparation de l'acte notarié, comprenant la vente d'un dollar (1 \$) des lots numéros 6 371 438 et 6 371 434, actuellement propriétés de T.J. Ève Laperle Construction inc., pour un montant de 1 300 \$, incluant les taxes et les frais de publication au registre foncier, conformément à l'offre de service du 29 septembre 2023.

QUE le conseil autorise la greffière à signer tous les documents en lien avec ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

8.9. AIDE FINANCIÈRE POUR LA PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE – REDDITION DE COMPTES – VÉLOCE-III-2022-VOL.2-001

Il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Dominique St-Pierre, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

8.10. AIDE FINANCIÈRE POUR LA PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE – REDDITION DE COMPTES – PAVL VOLET AIRRL LNC29386

Il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie autorise la présentation de la

VIE MUNICIPALE

reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9.1. SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS - PROCLAMATION

Il est résolu :

Que le conseil proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 « La Semaine québécoise de réduction des déchets ».

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

9.2. SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES 2023 - PROCLAMATION

Il est résolu :

DE PROCLAMER la semaine du 6 au 12 novembre 2023 la « Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2023 » afin de mettre en valeur l'apport positif de l'immigration et de la diversité sur le territoire;

10.1. SSI – FORMATION – DÉSINCARCÉRATION – AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est résolu :

D'autoriser l'inscription de quatre (4) candidats à la formation en désincarcération pour un montant de 1 400 \$, par candidat, ainsi que le paiement des frais afférents.

10.2. RCCI – ENQUÊTEURS – EMBAUCHE

Il est résolu :

QUE le conseil autorise l'embauche de trois enquêteurs RCCI, soit Benoit Chicoine, Éric Bilodeau et Raphael Plante, selon les conditions prévues à l'entente intermunicipale de recherche des causes et circonstances d'un incendie et selon la grille salariale adoptée lors de la séance du 7 mars 2023.

11.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Il est résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés :	1 353 925.40 \$
Total des remboursements d'emprunts déboursés	528 789.21 \$
Liste des salaires :	161 163.50 \$

11.2. AFFECTATION DES SOLDES AU BUDGET RÉSERVÉ FÊTE NATIONALE – AUTORISATION

Il est résolu :

D'approprier un montant de 975 \$ des revenus des activités générales au surplus réservé Fête nationale.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 05.

PÉRIODES DE QUESTIONS

DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE 2023

Un regroupement de chauffeurs d'autobus a remis une lettre au conseil concernant les balises qui ont été installées sur le rang du Bas-de-la-Rivière et plusieurs citoyens ont émis des commentaires à ce sujet :

- Les bandes cyclables ont été installées des deux côtés du rang du Bas-de-la-Rivière selon les exigences du ministère afin d'être admissible à une subvention.
- La Ville a consulté Vélo Québec afin de s'assurer que les bandes cyclables étaient sécuritaires pour les cyclistes.
- Les balises ont également été installées conformément aux normes du fabricant, qui suggère que les balises soient vis-à-vis et non décalées pour créer un effet de couloir et faire ralentir.
- Le rang du Bas-de-la-Rivière a la même largeur entre les balises qu'avant les travaux.
- Les tracteurs, qui utilisent une largeur plus grande qu'un véhicule, peuvent rouler sur les balises, elles sont faites pour ça.
- S'il y a un camion ou un autobus qui arrive en sens inverse, le conducteur a la responsabilité de s'assurer de garder sa voie.

Plusieurs commentaires concernant le sondage sur la vitesse : Le conseil prend note de tous les commentaires et analysera les résultats du sondage avant de prendre une décision relativement aux limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Pie. Ceux qui ne veulent pas de diminution en zone rurale peuvent l'inscrire dans la section commentaires ou sur le coupon réponse.

Une citoyenne demande pourquoi le maintien du 80 km/h n'a pas été suggéré dans le sondage pour la limite de vitesse dans les rangs mais que le maintien du 50 km/h a été suggéré au village? À la suite de plusieurs commentaires concernant le sondage, celui-ci a été adapté sur la version en ligne avec un espace pour ajouter des commentaires. Malheureusement, il était trop tard pour la version papier dans le journal municipal.

Plusieurs commentaires sur le manque de présence policière : La Ville de Saint-Pie fait des demandes de façon régulière à la Sûreté du Québec à ce sujet. Cependant, il y a un manque d'effectifs policiers au même titre que partout ailleurs.

Un citoyen suggère que la Ville ait ses propres agents qui effectuent de la surveillance et émettent des constats d'infraction.

Demande de suivi concernant les analyses d'eau au CTBM : La Ville attend une réponse du ministère.

Un citoyen demande que le déneigement des trottoirs soit effectué sur les deux côtés de la rue Notre-Dame : Les trottoirs des deux côtés de la rue Notre-Dame seront déneigés cet hiver. Cependant, la Ville ne peut promettre que les deux côtés seront déneigés en même temps, ni qu'ils seront déneigés rapidement étant donné que ce sont les employés des travaux publics qui les déneigeront et que les rues sont la priorité.

Une citoyenne mentionne qu'il y a des gens qui font de la planche à pagaie (paddle board) sur le lac appartenant à la Ville dans la montagne : Une vérification sera faite par le Service des travaux publics. Le lac étant privé et servant de réserve d'eau pour la Ville, la pratique d'activités y est prohibée.

INFO FLASH

- ➔ Le dernier versement de taxes municipales pour l'année 2023 sera le **26 octobre prochain!**
- ➔ L'abri d'auto est autorisé en date du **15 octobre jusqu'au 30 avril prochain.**

La cueillette de friandises aura lieu **mardi, le 31 octobre de 17 h à 20 h.**



RAPPEL » RAPPEL » RAPPEL

Avons-nous reçu votre lecture de compteur?



Vous avez reçu dernièrement un avis comme celui-ci par la poste. Plusieurs citoyens nous ont déjà retourné le document dûment rempli, nous vous remercions de votre collaboration!

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'avis et nous le retourner dans les plus brefs délais!

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUTS

Les employés de la voirie procéderont au nettoyage des égouts dans certains secteurs de la ville, durant les **trois premières semaines de novembre**. Ils utiliseront un procédé par hydro pression, ce qui peut occasionner un refoulement au niveau des drains au sous-sol ainsi que par les toilettes. Si les citoyens touchés ne sont pas équipés d'un clapet anti-retour fonctionnel, selon les exigences du Code de plomberie du Québec.

Tout raccordement à un système d'égout sanitaire, pluvial ou combiné doit être muni d'une soupape de retenue, conforme au Code cité ci-dessus. De plus, toute soupape de retenue doit être facilement accessible en tout temps pour fins d'inspection, de nettoyage, d'entretien et au besoin, de remplacement.

Pour information, vous pouvez contacter **L'HÔTEL DE VILLE au 450-772-2488**



DÉJECTIONS CANINE

Le propriétaire ou le gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement, et en tout temps, les matières fécales produites par l'animal. De plus, il doit s'assurer d'avoir en sa possession, lors de ses promenades quotidiennes, les moyens appropriés (ex. sac à déchets) pour enlever et disposer excréments.

Ramasser les matières fécales de son animal :

- C'est faire preuve d'un comportement responsable puisque cela permet d'éviter que les enfants soient exposés à des infections bactériennes.
- C'est contribuer à la préservation d'un environnement propre.
- C'est poser un geste qui ne peut qu'améliorer l'opinion publique quant à la propreté de la ville mais également à l'endroit de ces bêtes et de leurs propriétaires.

Nous vous remercions de votre collaboration et désirons vous rappeler que pour des questions sur les animaux errants, vous pouvez contacter la SPA de Drummondville au 1 855 472-5700, du lundi au vendredi de 10 h à 18 h.



RINÇAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET DES BORNES FONTAINES

Veuillez prendre note que la Ville de Saint-Pie procédera au rinçage des conduites d'aqueduc des réseaux suivants :

- RANG PRESQU'ILE
- RANG ÉMILEVILLE
- RANG BAS-DE-LA-RIVIÈRE
- RANGS DE LA RIVIÈRE NORD ET SUD
- PETIT RANG SAINT-FRANÇOIS

Il est fortement conseillé de vérifier l'eau avant de faire votre lessive au cours de ces 2 semaines. Si l'eau est brune, il suffit de faire couler l'eau quelques minutes jusqu'à ce qu'elle devienne claire. Elle demeure tout de même potable.



DU 23 AU 27 OCTOBRE ET DU 30 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2023

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

JE CHANGE L'HEURE, JE VÉRIFIE MES AVERTISSEURS !!

N'oubliez pas d'avancer votre heure durant la nuit

DE SAMEDI À DIMANCHE DU 4 AU 5 NOVEMBRE PROCHAIN

Profitez-en aussi pour vérifier **vos avertisseurs de fumée**.
Un geste si simple qui peut sauver des vies !!



STATIONNEMENT DE NUIT

Le règlement numéro 181 relatif à la circulation et au stationnement stipule que :

*Ce règlement est applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

« Le stationnement de tout véhicule est interdit dans les rues de la ville de Saint-Pie
**ENTRE MINUIT ET 6 H 30
DU 15 NOVEMBRE AU
31 MARS INCLUSIVEMENT** »

LES QUAIS BIENTÔT ENLEVÉS !

Les quais à la descente de bateau seront enlevés pour la saison hivernale durant la semaine **DU 30 OCTOBRE**. Il ne sera plus possible d'accéder à la rivière avec un bateau par la suite, et ce, jusqu'au printemps prochain.

Sondage MADA 50 ANS ET + MRC et municipalités



La MRC des Maskoutains invite la population à participer en grand nombre

La MRC des Maskoutains souhaite connaître le point de vue des 50 ans et + sur différents sujets (loisirs, habitation, sécurité, milieu de vie, etc.) à l'occasion de la mise à jour de sa Politique régionale des aînés et de celle de 11 municipalités rurales. Le conseil des maires aimerait que vous preniez quelques minutes de votre temps pour répondre à un sondage qui permettra de déterminer quels sont vos besoins; vos idées pour une région dynamique et vos suggestions pour améliorer le bien-être des aînés dans notre communauté.

Dès le 16 octobre, rendez-vous sur la page d'accueil du site de la MRC au www.mrcmaskoutains.qc.ca pour remplir le sondage. Trois certificats-

cadeaux de 50 \$ chacun pour des achats au centre-ville seront tirés parmi les répondants.

Merci à l'avance à tous les participants. Soyez assuré que les élus du territoire porteront une attention particulière aux résultats et à toutes vos suggestions afin que la nouvelle politique soit le reflet de vos aspirations.

« Les municipalités locales et les municipalités régionales de comté (MRC) sont directement touchées par le vieillissement démographique. Cette nouvelle réalité comporte son lot de défis. Il faut tenir compte du fait que les aînés d'aujourd'hui et de demain sont appelés à vivre plus longtemps. Les MRC et les municipalités étant le gouvernement le plus près des citoyens, elles sont donc proches de leurs préoccupations. Ce sont les mieux

placées pour intervenir afin de créer et maintenir un milieu de vie favorable à tous les âges de la vie », a mentionné M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

Le programme Municipalité amie des aînés (MADA) a été instauré en 2008. Administré par le Secrétariat aux aînés, il permet aux municipalités et aux MRC de mettre en place des politiques et plans d'action pour mieux planifier l'adaptation de leurs services et de leurs infrastructures en fonction du vieillissement de la population. L'implantation d'une telle démarche est un point de départ pour une société toujours plus inclusive, à tous les âges de la vie, tout en favorisant un vieillissement actif.

LE SONDAGE SERA EN LIGNE SUR LE SITE DE LA MRC DU 16 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

L'hiver, c'est malade!

La vaccination,
la meilleure protection

Pour en profiter pleinement,
mieux vaut se faire
vacciner maintenant.

Grippe · COVID-19 · Infections à pneumocoque

Les vaccins contre la grippe et la COVID-19 sont offerts gratuitement à toute la population. Le vaccin contre les infections à pneumocoque est également disponible. Informez-vous et prenez rendez-vous.

Quebec.ca/CampagneVaccination

Votre
gouvernement

Québec



Saint-Pie

Clinique de vaccination

Mercredi 15 novembre de 13 h 15 à 19 h 30

Centre sportif (dans le gymnase)
50, rue Garneau



Sur rendez-vous seulement à
ClicSante.ca ou
au 1 877 817-5279.

MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, insipide et inodore, on le nomme souvent le « tueur silencieux ». Il se forme lors de la combustion incomplète du bois ou d'un combustible fossile, comme le kérosène, l'essence, le charbon, le gaz naturel, le propane et le méthane. Ce gaz peut entraîner la mort des humains et des animaux.

Quand installer un avertisseur de monoxyde de carbone ? Un avertisseur de carbone est requis quand vous avez un garage attaché à la maison ou un appareil à combustion.

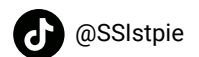
Où installer un avertisseur de monoxyde de carbone ? Il doit être installé dans chaque chambre à coucher ou à moins de 5 m de chaque porte s'il est à l'extérieur des chambres.

Vérifier le fonctionnement des avertisseurs **tous les mois** à l'aide du bouton d'essai.

Au son de l'avertisseur de monoxyde de carbone, sortir de la maison immédiatement et appeler du secours de l'extérieur.

Vos pompiers sont maintenant sur les réseaux sociaux.

SUIVEZ-NOUS!!



Bourses agricoles de la MRC

Le syndicat de l'UPA de Vallée maskoutaine invite les jeunes producteurs de la région à s'inscrire pour obtenir l'une des deux bourses agricoles de la MRC. Les Maskoutains d'une valeur de 10 000 \$ qui seront octroyées en décembre prochain.

Le soutien financier vise à reconnaître les efforts d'entrepreneurs de 18 à 40 ans.

Ils doivent être propriétaires ou en voie de le devenir, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC, être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Deux bourses seront remises au meilleur projet d'établissement agricole. Elles serviront à défrayer les coûts relatifs aux services-conseils, à l'acquisition d'équipements, aux services professionnels ainsi qu'aux activités de formation non couvertes par d'autres programmes.

POUR PARTICIPER

Il faut soumettre un formulaire d'inscription disponible à la MRC des Maskoutains (<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/bourse-agricole>). Le formulaire doit être accompagné d'un plan d'affaires ou d'une description complète du projet justifiant un besoin de financement et d'une lettre de motivation expliquant les particularités du projet.

La date limite pour soumettre les dossiers de candidature est le 8 novembre, avant 16 h 30.

Rappelons que depuis 16 ans, plus de 360 000 \$ ont été remis à 32 jeunes entrepreneurs agricoles.

Pour obtenir des informations supplémentaires, contactez Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire **450 774-9000 poste 1250**

SERVICES ET PROGRAMMES D'AIDE POUR LES ÂÎNÉS

LE PROGRAMME ÂÎNÉ-AVISÉ

est un outil qui vise à sensibiliser les aînés, les professionnels et le public en général aux abus et aux fraudes envers les aînés. Par le biais de séances d'information, des policiers ou des professionnels ainsi que des aînés bénévoles dressent un portrait complet des types d'abus et de fraudes qui touchent particulièrement les personnes âgées et donnent des conseils de prévention.

► **1 800 544-9058**

INFO-SANTÉ 8-1-1 est un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel. Les infirmières d'Info-Santé 8-1-1 donnent des conseils et peuvent répondre aux questions concernant la santé. Elles peuvent aussi, au besoin, vous diriger vers une ressource appropriée dans le réseau de la santé. Appeler Info-Santé 8-1-1 permet souvent d'éviter de se rendre inutilement à la clinique ou à l'urgence. Toutefois, en cas de problème grave ou de besoin urgent, il est important de composer le 9-1-1 ou de se rendre à l'urgence.

LA POPOTE ROULANTE

(repris par Le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe) est un service offert localement par des bénévoles aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, temporaire ou permanente, aux malades chroniques et aux handicapés. Le service consiste à offrir des repas chauds, livrés à domicile aux personnes ayant besoin d'un appui leur permettant de demeurer chez elles plutôt qu'en institution. Il s'agit donc de privilégier leur « indépendance » et de les soutenir dans leur volonté de demeurer dans leur environnement le plus longtemps possible. C'est un complément essentiel au maintien à domicile.

► **450 773-4966, poste 35.**

LE CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE

est un organisme à but non-lucratif financé par le ministère de la Famille dont la mission est de favoriser l'épanouissement des familles de Saint-Pie et des environs.

► **450 772-6828**

ENTRAIDE SAINT-PIE est un organisme qui offre de l'aide au niveau affectif, matériel, physique ou éducationnel.

► **450 772-5574**

CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 2958

Location de matériel de réadaptation sur réservation (chaise roulante, accessoires pour le bain, béquilles, déambulateur, sièges adaptés, etc.)

► Ghyslain Perron **450 772-2777**

► Patrice Caya **450 772-6349**

► Gilbert Lacroix **450 772-5343**



LE PROGRAMME PAIR est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse. Grâce aux appels de Pair, plusieurs vies ont pu être sauvées. Ce service est offert gratuitement.

► **450 250-2874** poste **202** ou **203** ou par courriel au **infomad@cbsh.ca**

LE BRACELET D'APPEL D'URGENCE

Ce système est conçu pour offrir la tranquillité d'esprit à toute personne qui peut avoir besoin de secours rapidement, telles les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou celles souffrant de maladies chroniques. Quand vous avez besoin d'aide, le système de signalisation d'urgence personnel appelle les secours pour vous procurer cette aide. C'est un système de protection qui procure de l'aide professionnelle au toucher d'un bouton. Peu importe où vous êtes dans la maison, il vous suffit d'appuyer sur le bouton pour obtenir l'aide appropriée. De plus, nos systèmes de protection personnelle sont installés avec un détecteur de fumée relié au central qui permet d'envoyer une alarme en cas d'incendie. ** Notez qu'il y a des frais pour ce bracelet. Voici quelques numéros pour davantage d'informations :

► **1 866 958-4665, 1 877 722-7644, 1-866-977-6266.**

FADOQ SAINT-PIE organise des activités et offre des programmes et services pour les personnes de 50 ans et plus.

► **450 772-5036**

ACEF MONTÉRÉGIE-EST (CONSULTATION BUDGÉTAIRE) Vos finances semblent un casse-tête impossible à résoudre? Vous vous sentez écrasés par vos dettes? Un conseiller budgétaire peut vous aider à dresser un portrait clair de votre situation et à évaluer les différentes solutions possibles. La consultation budgétaire vous permettra de faire des choix éclairés et de reprendre en mains votre situation financière. ► **450 252-0808**



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

LA CLÉ SUR LA PORTE est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. À la maison d'hébergement, des intervenantes vous écoutent, vous informent sur vos droits et vous supportent dans vos décisions. La maison est un endroit sécuritaire pour vous permettre de faire le point sur votre situation et partager avec d'autres femmes dans un climat de confiance, de respect et d'entraide.

► 450 774-1843

LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SERVICES À DOMICILE AUX P'TITS SOINS

propose aux personnes âgées et/ou en perte d'autonomie une aide à la vie domestique en offrant des services d'entretien ménager et d'aide aux personnes. www.coopauxptitssoins.com

► 450 771-0605

L'ASSOCIATION DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SŒURS DE LA MONTÉRÉGIE

est un organisme sans but lucratif qui favorise le développement des enfants et améliore le mieux-être par le jumelage avec un adulte ou un couple qui devient un modèle, un mentor, un ami qui transmet des valeurs familiales et sociales. www.gfgsm.org

► 450 774-8723

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Les CAVAC dispensent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. L'aide des CAVAC est disponible que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenants du milieu judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires. L'intervention des CAVAC auprès des victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme.

► 1 888 670-3401

LA LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS est une ligne téléphonique provinciale d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les aînés. La Ligne offre des services à différentes clientèles dont la population, les professionnels et les formateurs en maltraitance. www.aideabusaines.ca

► 1 888 489-2287

LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE INC.

est un organisme sans but lucratif ayant pour mission de favoriser l'action bénévole; soutenir et assister des personnes et des familles du milieu par des services d'aide, afin de répondre à des besoins essentiels, dans le but d'améliorer leur qualité de vie. www.cbsh.ca

► 450 773-4966

PARRAINAGE CIVIQUE DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Mettre en relation un bénévole (parrain/marraine) avec une personne ayant une déficience intellectuelle, physique ou sensorielle. Cette relation d'amitié et d'entraide entre le citoyen bénévole et la personne filleule facilitera l'intégration sociale de celle-ci et l'accès à une existence plus autonome et enrichissante.

www.parrainagecivique.org

► 450 774-8758

REGROUPEMENT MASKOUTAIN DES UTILISATEURS DU TRANSPORT ADAPTÉ (RMUTA)

Regrouper les utilisateurs du transport adapté, ainsi que certaines associations concernées par le service du transport adapté, sensibiliser, par les moyens appropriés, la population en général sur l'importance du transport adapté comme outil d'intégration pour les personnes handicapées, défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes handicapées à l'égard du transport adapté en faisant les représentations nécessaires auprès des autorités concernées, informer les membres sur leurs droits et obligations concernant le service du transport adapté. www.rmuta.org

► 450 771-7723



SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES MASKOUTAINS

soutien et aide les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches et informe et sensibilise la population sur les diverses facettes de la maladie d'Alzheimer et des conséquences sur la personne atteinte et sa famille.

www.aqlzheimermvp.com

► 450 768-6616

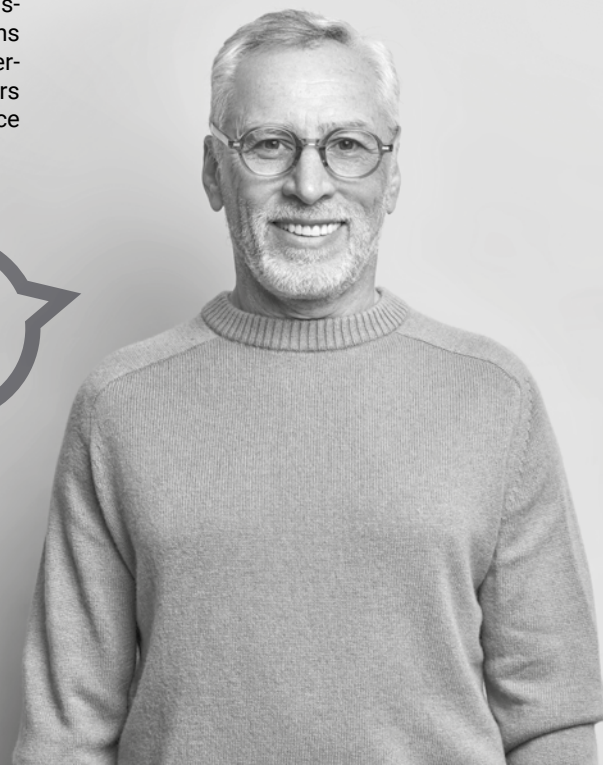
MAISON DE REPIT POUR AGRICULTEURS

L'objectif de la « Maison ACFA » est d'offrir aux membres des familles agricoles en difficulté un havre de paix, en marge des activités trépidantes de la ferme, pour leur permettre de récupérer et ultimement, de retrouver la pleine possession de leurs moyens. L'approche privilégiée est celle d'une démarche de relation d'aide où interviennent des spécialistes en rapport avec les problématiques concernées. www.acfareseaux.qc.ca

► 450 768-6995

LE PHARE : « Regrouper et accompagner tous les membres de l'entourage d'une personne qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble de santé mentale et leur offrir une gamme de services de soutien adaptés à leurs besoins afin de leur permettre d'actualiser leur potentiel. » www.lephare-apamm.ca

► 450 773-7202



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



RAPPEL - BACS

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler qu'en aucun cas, le bac vert de recyclage ne peut remplacer le bac gris ou le bac brun, **MÊME S'IL EST IDENTIFIÉ** à cet effet.

De plus, si vous disposez des sacs de feuilles mortes sur le bord du chemin pour la cueillette, assurez-vous que le bac brun y soit également. Le bac doit absolument accompagner les sacs en papier. S'il n'y est pas, il est possible que la Régie laisse les sacs de feuilles sur place. Prenez note qu'aucun sac en plastique, même biodégradable, n'est accepté pour la collecte des feuilles.

RÉSIDUS DE BACS BRUNS EN PÉRIODE HIVERNALE

Voici quelques trucs qui pourront être utiles à la gestion des résidus organiques :



Mettre du papier journal sur le grillage au fond du bac brun.



Placer les aliments dans des essuie-tout avant de les déposer dans le bac afin qu'elles évitent de coller au grillage ainsi qu'aux parois.



Mettre un grand sac à feuilles en papier brun dans le bac avant d'y jeter les résidus. Cela permettra de garder le bac propre et évitera aux matières de coller sur les parois du bac.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE QUELQUES IDÉES POUR ARRÊTER DE JETER

VOUS ALLEZ FAIRE L'ÉPICERIE, ATTENDEZ... VOICI QUELQUES GESTES SIMPLES QUI POURRAIENT VOUS FAIRE ÉCONOMISER :

- Faire l'inventaire des aliments périssables qu'il vous reste dans le réfrigérateur.
- Jetez un coup d'œil dans votre garde-manger.
- Préparez une liste des repas prévus et inscrivez ce qu'il vous manque pour les concocter.
- Vous avez faim? Hum, mangez un peu avant d'aller magasiner. Cela vous coûtera moins cher. Tout le monde le sait, lorsque nous sommes affamés, nous avons tendance à déposer plus d'articles dans le panier.



AU RETOUR DE L'ÉPICERIE OU AU PLUS TARD LE LENDEMAIN :

- Réservez-vous du temps pour préparer vos repas de la semaine.
- Lavez fruits et légumes afin qu'ils soient prêts à consommer.
- Un imprévu arrive, pas le temps de popoter : congelez votre « steak haché » et marinez vos viandes pour ne pas les gaspiller.

DES RECETTES POUR RECYCLER AU LIEU DE JETER :

Plusieurs sites sont disponibles sur internet. Vous n'avez qu'à taper : « **J'aime manger pas gaspiller** ». Vous y trouverez plein d'idées et d'informations utiles pour vous aider.

Référence: Bulletin d'information Avril 2023 Vo. 28/No 1 Régie Intermunicipal d'Acton et des Maskoutains

QUELQUES FAITS SUR LES PERTES ET GASPILLAGE



Une étude de quantifications des pertes et gaspillage alimentaires au Québec publiée par RECYC-QUÉBEC en 2022 révèle que

- ➔ 1,2 M des 7,5 M de tonnes d'aliments qui entrent dans le système bioalimentaire québécois sont gaspillés.
- ➔ Une famille canadienne gaspille annuellement environ 140 kilogrammes de nourritures soient l'équivalent de 1,300.00 \$.
- ➔ De simples gestes peuvent vous permettre de mettre votre bac brun au régime tout en réduisant la pression exercée sur votre portefeuille.
- ➔ Les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ces aliments comestibles perdus ou gaspillés sont estimées à 3,6 millions de tonnes annuellement.

LE RECENSEMENT DE 1931

PAR RICHARD ST-PIERRE / RICHARD.ST-PIE@VIDEOTRON.CA

Le premier juin 2023, le recensement de 1931 fêtait ses 92 ans et, par la loi, devenait accessible à tous les Canadiens.

L'une des premières mesures prises par le Canada après la Confédération a été la création d'un recensement national. Le premier recensement national a eu lieu en 1871 et, par la suite, tous les 10 ans. Ces recensements contiennent des renseignements détaillés sur les individus et leur famille, notamment l'état matrimonial, l'occupation,

le lieu de résidence, le genre, l'origine ethnique. Les questions posées lors du recensement varient d'une année à l'autre. Le degré d'exhaustivité des recensements varie et il peut donc manquer certains renseignements.

Je me suis mis à la tâche et transcrit attentivement les 18 feuilles manuscrites pour le Village of St.Pie et les 33 feuilles pour la Parish of St.Pie, divisée en 2 sous-districts, No. 15 et 16. J'ai également signalé au site officiel qu'il fallait écrire St-Pie et non Ste-Pie comme on le lit trop souvent.

J'ai donc compilé les 2435 noms des personnes que les statistiques du temps donnaient pour la population de Saint-Pie. 1212 mâles et 1223 femelles, c'est ce qu'on appelle la normale ! C'est un réel plaisir pour moi de voir tous ces noms qui font partie de mes banques de données dont j'essaie de mon mieux de tenir à jour.

Un bel exemple de ceci : en 1921, je voyais Wilfrid Morin et Angéline Martin tout nouvellement mariés; en 1931, je les revois avec 5 enfants. 4 autres naissances s'y ajouteront par la suite. Un fait remarquable aussi, ne cherchez pas de Lacasse; cette famille n'est pas encore établie ici !

Les recenseurs inscrivait les épouses sous le nom du mari. Pour la plupart, j'ai inscrit leur nom de fille. Pour les veufs et veuves, j'ai ajouté le nom du partenaire décédé. On en comptait 136 d'après ce recensement.

Saint-Pie comptait 519 familles dont 432 propriétaires et 87 locataires. La valeur des maisons va vous paraître ridicule (voir tableau). Le prix moyen des loyers mensuels n'atteint même pas les 7,70 \$ au village variant entre 3 et 16. À la paroisse, c'est encore moins : même pas 4,50 \$.

	Moins de 1000	1000 à 1999	2000 à 2999	3000 à 3999	4000 à 4999	5000 et +	Propriétaires	%
Village	20	78	34	18	5	5	160	36%
Paroisse15	91	29	2	0	0	0	122	28%
Paroisse16	16	71	49	17	3	1	157	36%
Total	127	178	85	35	8	6	439	100%
%	29%	41%	19%	8%	2%	1%	100%	

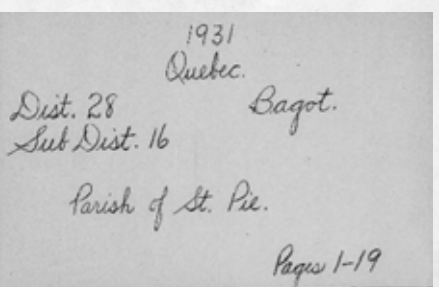
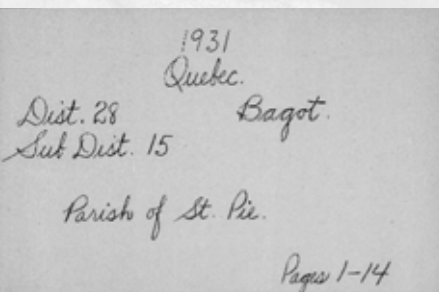
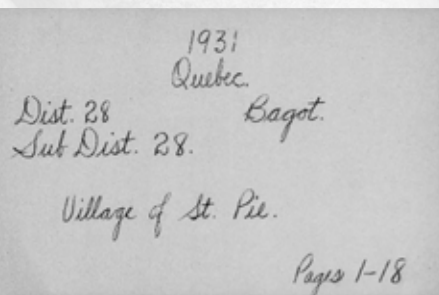
Valeur des maisons à Saint-Pie, selon le recensement de 1931

Une autre question spécifique de ce recensement – *Cette famille a-t-elle un radio ?* – 162 familles ont répondu Oui.

En 1931, Saint-Pie est catholique à 98.6 %; 30 ont déclaré être protestants et 4 anglicans. Tous peuvent parler français et de ceux-ci 346 peuvent aussi parler anglais. 72 personnes étaient nées aux États-Unis, 1 en Allemagne, 1 en Suisse et 2 en France. Des canadiens, en plus des 2355 nés au Québec, s'en trouvaient deux de l'Ontario et trois autres du Manitoba. La majorité de ces statistiques avaient été dévoilées dans les années peu après 1931.

Ici, c'est le nom de ces personnes, tout comme leurs réponses, qui nous sont révélés. Si vous êtes curieux allez voir à partir de Recensement de 1931 (bac-lac.gc.ca). Vous aurez à choisir la province Québec, le district Bagot et le sous-district : 3 choix s'offriront Sainte-Pie (Village), Sainte-Pie (Paroisse), No. 15 et Sainte-Pie (Paroisse), No. 16 [Et non ! pas corrigé encore].

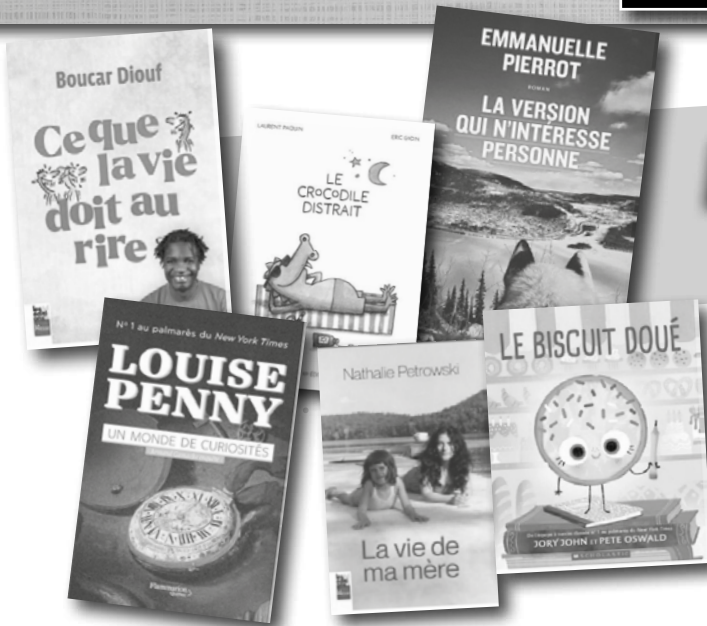
Plus facile, je vous communiquerai mon fichier sur demande. En retour si vous détectez des erreurs, j'aimerais en être avisé.



BIBLIOTHÈQUE

HEURES D'OUVERTURE
à partir de la fête du travail
jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste

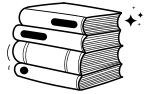
MARDI ET MERCREDI:
11 h 30 à 16 h 30 et 18 h 30 à 20 h 30
JEUDI: 11 h 30 à 16 h 30 **SAMEDI:** 10 h à 14 h



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA sous **MENU** à l'onglet **BIBLIOTHÈQUE**

Comment s'abonner à la bibliothèque municipale?



L'abonnement à la bibliothèque municipale est gratuit pour les résidents de Saint-Pie. Il vous permet d'emprunter des livres, des jeux de société, des casse-têtes ainsi que des magazines. Profitez de votre visite pour en apprendre plus au sujet des activités et des programmes offerts. **Vous voulez vous abonner?** Apportez une pièce d'identité et une preuve de résidence durant les heures d'ouverture et il nous fera plaisir de vous inscrire.

JEUX DE SOCIÉTÉ

Joignez-vous à Mona, animatrice passionnée des jeux de société, pour découvrir et essayer plein de jeux de sa collection personnelle. **Les prochaines soirées auront lieu mercredi le 25 octobre ainsi que mercredi le 29 novembre à 18 h 30** à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque. À vos dés! Pour les 8 ans et plus

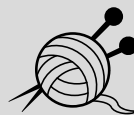
Gratuit et sans inscription



Tricot-jasette

Découvrez et discutez tricot en compagnie de membres du Cercle des Fermières de Saint-Pie. Cette activité gratuite s'adresse à tous les âges et à tous les niveaux et sont offerts par des bénévoles. Bienvenue aux rencontres qui se déroulent le **jeudi à partir de 13 h.**

Bienvenue



CONFÉRENCE avec Me Félix Mathieu

15 novembre à 13 h 30 sur le testament et le mandat d'inaptitude

Qu'est-ce qu'un mandat d'inaptitude? Quels sont les différents types de testaments? Pour en apprendre plus sur ce sujet, participer à la conférence d'une durée d'environ 1 h 15 qui sera suivie d'une période de questions.

Café et collation seront offerts.
Gratuit et sans inscription.

Jeux



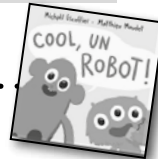
SAVIEZ-VOUS QUE VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE VOUS DONNE ACCÈS À DES JEUX DE SOCIÉTÉ AINSI QUE DES CASSE-TÊTES?

Cette collection de jeux comprend des jeux éducatifs afin d'aider l'apprentissage du langage ainsi que l'éveil à la lecture et des jeux de société pour tout simplement se changer les idées.

COMMENT LES TROUVEZ DANS LE CATALOGUE?

Sous l'onglet Thèmes du catalogue de la bibliothèque vous pourrez consulter la liste complète des jeux. Ces jeux sont prêtés de la même façon qu'un livre. Il suffit d'être membre de la bibliothèque municipale afin d'en faire l'emprunt.

HEURE DU CONTE



15 novembre à 18 h 30

L'histoire racontée nous permet de faire un cherche et trouve géant pour s'amuser en groupe.

DISPONIBLE

Des ordinateurs et imprimantes sont à votre disposition pour y effectuer une recherche ou pour y effectuer des travaux personnels. L'accès à l'Internet sans-fil (Wi-Fi) est aussi disponible.



S'élever ensemble

pour le respect des droits
des tout-petits!



LA GRANDE
SEMAINE DES
TOUT-PETITS

8^e édition - 20 au 26 novembre 2023
grandesemaine.com

VENEZ COSTUMÉS

SAMEDI 28 OCT.

CINÉ HALLOWEEN



**OUVERTURE DES PORTES À 18 H / DÉBUT DU FILM À 18 H 30
AU CENTRE SPORTIF, 50 AVENUE GARNEAU**

Le Service des loisirs vous invite à une soirée cinéma gratuite pour la projection d'un film thématique pour l'Halloween.

Du popcorn sera en vente au coût de 0,50 \$ le sac. Vous pouvez apporter vos chaises de camping et doudous pour être plus confortables, cependant des chaises et matelas seront aussi disponibles.

Des surprises seront offertes aux jeunes!

****Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.**



CUEILLETTE DE BONBONS

Comme à chaque année, le Service des loisirs et le Service de sécurité incendie s'unissent pour distribuer des bonbons aux enfants la soirée de l'Halloween. C'est un rendez-vous !

**LE MARDI
31 OCTOBRE
DE 17 H À 20 H**

**AU PARC EUCLIDE-
LACASSE**

(coins Roy et Sainte-Cécile).

En cas de pluie : la remise de bonbons sera maintenue.



DE JUIN À NOVEMBRE UN MARCHÉ PHYSIQUE, DES SAVEURS D'ICI!

Venez rencontrer les producteurs et transformateurs de la région !

**SAMEDI 18 NOVEMBRE
9 H À 13 H**

**SAINT-PIE
50, AVENUE GARNEAU**



WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM



Pour l'occasion, le Service des loisirs de Saint-Pie fera le service de chocolat chaud et tiendra un kiosque de macarons à décorer pour les plus jeunes.

**CES ACTIVITÉS
SONT GRATUITES.**

**C'EST UN
RENDEZ-VOUS!**

VIE COMMUNAUTAIRE



CÉLÉBRATION LE RETOUR DES CLOCHES

Nous devons hélas reporter cette célébration à une date ultérieure au 20 octobre comme il a été indiqué dans le rappel de la dîme.

Nous attendons la fin des travaux, qui, pour des raisons hors de notre contrôle, sont inachevés et essentiels à la tenue de cet événement.

Nous aviserons par différents moyens de communication pour la date précise de la présentation « Le Retour des Cloches ».

L'Assemblée de la Fabrique de la paroisse de Saint-Pie



Partons à la découverte DU FRÈRE ANDRÉ

Le club Unis-Vert est heureux de vous inviter jeunes et moins jeunes à partir à la découverte du frère André. Cette rencontre aura lieu le dimanche 26 novembre 2023 à 9 h 45 à l'église de Saint-Pie, tout juste avant la messe dominicale. Vous pourrez ainsi donc en apprendre davantage sur ce « faiseur de miracles ».



GRAND CONCERT BÉNÉFICE 2023

Spectacle unique avec ses musiciens

Samedi le 25 novembre 2023 à 20 H
à l'Église de Saint-Pie
Entrée : 45 \$

Billets en vente au Presbytère ou auprès des Marguilliers

CHORALE DE NOËL

Comme à chaque année, nous avons la chance immense d'avoir une belle et jeune chorale pour la célébration de la veille de Noël.

Si votre jeune est intéressé à participer à ce fabuleux événement du 24 décembre 16 h 30, vous n'avez qu'à contacter la responsable de la chorale, Karmen St-Pierre au 450-772-1052.

Les pratiques devraient débuter à la fin novembre et elles auront lieu le lundi après l'école.



5 ANS POUR SARCA MOBILE



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

Le projet SARCA Mobile, qui vise à offrir les Services d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement du CSSSH directement dans toutes les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton, fête ses 5 ans!

Plusieurs centaines de citoyens ont utilisé les services parmi toutes les municipalités participantes. Malgré cela, les services restent méconnus auprès de la population. C'est pour cette raison, que nous poursuivons la promotion dans les journaux municipaux, sur les réseaux sociaux ou par la tenu de kiosques lors d'événements familiaux. L'équipe SARCA est mobilisée à

rendre accessible tous les services en lien avec un **retour aux études, la connaissance de soi, la reconnaissance des acquis ou tous projets professionnels**. Ces services sont offerts gratuitement aux adultes Maskoutains et Valois de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas une institution scolaire présentement.

AUDREY GATINEAU

conseillère en information scolaire & professionnelle

450-773-8401 poste 6731
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

Audrey Gatineau Sarca





NOVEMBRE 2023

Activités du Centre de la Famille



★ AUX PROFITS DU CENTRE DE LA FAMILLE ★

SAMEDI 4 NOVEMBRE

PORTES : 17 H 30 / DÉBUT DU BINGO: 19 H

FADOQ DE ST-PIE, 301 RUE NOTRE-DAME

TAMPON ENCREUR PRÊTÉ - 1 PAD DE 10 FEUILLES
(12 CARTES PAR FEUILLE)

20 \$/PERSONNE - 18 ANS ET +

Situé au 70 av. St-François,
Saint-Pie (450) 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page 

Vous pouvez participer à toutes ces
activités et ateliers gratuitement en
devenant **membre du Centre de la Famille**

10 \$ par
année
**POUR LA
FAMILLE**

CENTRE DE BÉNÉBOLAT DE SAINT-HYACINTHE

(REMPLECE ANCIENNEMENT LA POPOTE ROULANTE)

SERVICE DE REPAS CHAUDS

cuisinés le matin même



le **mardi** et / ou le **jeudi**,
entre 11 h 30 et 12 h 30

Toutes les personnes de 65 ans et plus ou les personnes en convalescence, en perte d'autonomie peuvent bénéficier du service de façon temporaire ou prolongée. En plus d'alléger la corvée de repas, c'est une façon de se faire un cadeau ou d'en offrir un à un ami, un parent ou un voisin. Des certificats-cadeaux sont disponibles.

INFORMATION OU POUR COMMANDER L'ancien comité est maintenant dissout. Appelez au Centre **450-773-4966 poste 35**



ENTRAIDE SAINT-PIE

Un organisme communautaire
qui vient en aide alimentaire aux
citoyens de Saint-Pie

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous sommes situés au
301C, rue Notre-Dame, cour arrière rue Roy

Johanne St-Pierre **450 772-5574**

Local les mardis : **450 772-5333**

**POUR LES DONS DE
MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE SE RENDRE**



VIE COMMUNAUTAIRE



CERCLE
des fermières



RÉUNION MENSUELLE

8 novembre à 13 h 30

à la salle de la FADOQ au 301, rue Notre-Dame

POUR TOUTE INFORMATION
contactez Thérèse Sansoucy **450 772 2741**

VENEZ ÉCHANGER VOS TALENTS SOIT EN TRICOT, CROCHET, BRODERIE ETC, TOUT EN JASANT. CES ATELIERS SONT OFFERTS EN COLLABORATION DE BÉNÉVOLES MEMBRES DU CERCLE.

Nous vous rappelons qu'il y a place à de nouvelles venues dans notre cercle.

Bienvenue à toutes, qu'importe l'âge.

TRICOT-JASETTE

Les rencontres ont recommencé depuis septembre. Elles ont lieu à la bibliothèque municipale, 65-A, avenue St-François

**TOUS LES JEUDIS
DE 13 H À 15 H**



Salon
des

Arts
et de la famille

6^e Édition

En 2023, nous souhaitons
redonner à notre belle
communauté et aux familles

La
GUIGNOLÉE

de Saint-Pie

ADMISSION :

2 \$ - 14 ans et +

ou apporter des
produits alimentaires
non périssables

Samedi 4 novembre de 10h à 17h
Dimanche 5 Novembre de 9h à 16h

Centre Sportif et Culturel
50, rue Garneau à Saint-Pie

67
Artisans
exposants

information :
Nathalie 450-772-2737
salon-arts-famille@outlook.com

VIE COMMUNAUTAIRE



fadoq SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

CARTES tous les **mardis 13 h 30** au coût de 3 \$ incluant collation, prix de participation et beaucoup de plaisir.

BINGO le **3^e lundi du mois à 19 h** pour les 18 ans et plus. Porte ouverte à 17 h 30. Il est préférable d'arriver au moins 20 minutes à l'avance.

JEUX VARIÉS tous les **jeudis 13 h 30**, aux choix des participants et c'est gratuit.

➔ Avez-vous réservé votre place pour la belle soirée **du vendredi 3 novembre**? Sinon, il est encore temps; billets en vente lors de nos activités ou au 450-772-2697.

Contactez Hélène Fenu au 450-772-2697 ou info@st-pie.fadoq.ca pour toute information sur la location de notre belle grande salle. Nous avons encore des dates disponibles pour le temps des Fêtes.

SOIRÉE DU BEL ÂGE DE SAINT-PIE-DE-BAGOT



VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023
Ouverture des portes à 16h

17 h 30 Souper (steak haché sauce à l'oignon, pomme de terre, salade, légumes, pain, margarine, thé, café et dessert)

18 h 30 Pat Boucher
19 h 30 Jean et Christiane (Country, Rétro et Sweet People)

fadoq Club de St-Pie 50ans

APPORTEZ VOS CONSOMMATIONS
BILLETTS SUR RÉSERVATIONS
LES PLACES SONT LIMITÉES

ADMISSION GÉNÉRALE (SOUPER INCLUS) 30\$

SALLE DU CLUB FADOQ DE SAINT-PIE-DE-BAGOT
301, rue Notre-Dame, Saint-Pie, Qué. J0H 1W0
Infos & Réservations : 450-772-2697 ou Christiane 450-699-3513

NOS ORGANISMES LOCAUX		
		
CATÉCHÈSE INITIATIQUE Mme Karmen St-Pierre		450 772-1052
 ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre		450 772-5333 450 772-5574
 CENTRE DE LA FAMILLE SAINT-PIE Mme Geneviève Miller		450 772-6828
 FADOQ Mme Hélène Fenu		450 772-2697
 CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy		450 772-2741
 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE		450 773-4966 #35
 CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya		450 772-6349
 LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry		450 388-0089
CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier		450 772-2440
LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet M. Sylvain Bergeron		450 502-2778 450 772-2497
 CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat		450 772-2440
LIGUE DE PÉTANQUE M. Jocelyn Perreault		450 772-2611



Votre Calendrier - Novembre 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2 FADOQ jeux variés 	3 SOIRÉE DU BEL ÂGE à la FADOQ Collecte de MATIÈRES DÉCHETS 	4 CHANGEMENT D'HEURE ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h CENTRE DE LA FAMILLE Bingo SALON DES ARTS ET DE LA FAMILLE
5 SALON DES ARTS ET DE LA FAMILLE 	6	7 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes CONSEIL MUNICIPAL 	8 ÉCHÉANCE pour inscription bourse agricole MRC	9 FADOQ jeux variés 	10 Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES 	11
12	13	14 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes	15 BIBLIOTHÈQUE • Conférence avec Me Félix Mathieu • Heure du conte STATIONNEMENT INTERDIT dans les rues la nuit	16 FADOQ jeux variés 	17 Collecte de MATIÈRES DÉCHETS 	18 LES MATINÉES GOURMANDES à Saint-Pie
19	20 	21 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes	22	23 FADOQ jeux variés 	24 Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES 	25 Spectacle bénéfice à l'église TOCADÉO
26 PLEINE LUNE 	27	28 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes	29 BIBLIOTHÈQUE • Jeux de société	30 FADOQ jeux variés 		O = Organique R = Recyclage D = Déchets

Entreprises F.L. enr

Garage Débrossage et peinture, retouches ou complet
Service d'évalua

450.772.5654

www.entreprisesfl.com

info@entreprisesfl.com
249 Messier (Domaine Bousquet)
St-Pie JOH 1W0

Fernand Laflamme Prop.



ALIMENTS CRUS POUR CHIENS & CHATS

COMPLET - SANS PRÉPARATION

100% NATUREL

★ SPÉCIAL
GRANDES
RACES

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE

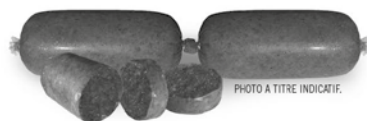
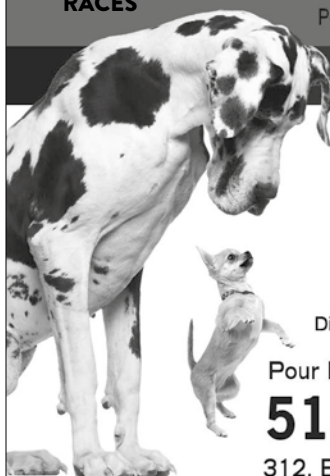


PHOTO À TITRE INDICATIF.

**ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Distributeur des

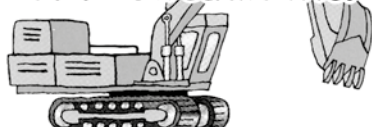
Pour la région de St-Hyacinthe

514 776-9396

312, Bas de la rivière, Saint-Pie JOH 1W0



Excavations J.F. Tétréault Inc.



R.B.Q. : «8259-4508-01»

Tél. : (450) 772-2596

Cell. : (450) 223-4169

Fax : (450) 772-1091

641, Bas de la Rivière, St-Pie, JOH 1W0

» **TRANSPORT EN VRAC**
sable • pierre • terre

» **SPÉCIALISÉ**
en cours d'eau verbalisé

» **Bélier avec lame**
arrière

» **Bélier pour**
terrassement

» **Mini-pelle** avec marteau
hydraulique

» **Pelles** avec système
laser (peigne)



HÉNAULT ET MATHIEU
NOTAIRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES

224, RUE NOTRE DAME
SAINT-PIE, QUÉBEC JOH 1W0
TÉLÉPHONE : (450) 772-2484
TÉLÉCOPIEUR : (450) 772-2503

888, AVENUE BOURDAGES NORD
SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC J2S 5N9
TÉLÉPHONE : (450) 773-1704

hmnnotaires@notarius.net

imprimerie
CiC...

MAISON DE CONCEPTION

• TOUS VOS PROJETS SOUS LE MÊME TOIT •



PAPETERIE
COMMERCIALE



SUPPORT
MARKETING



SUPPORT
ÉVÉNEMENTIEL



ARTICLE
PROMOTIONNEL



ARTICLE
GRAND FORMAT

1 450 772-5552 • projets@imprimerieci.com

FABRIQUÉ ICI PAR DES PASSIONNÉES D'ICI

**ORDINATEUR
EXPRESS**
AU SERVICE DE VOS TECHNOLOGIES

À Votre Service
Depuis Plus De **20 ANS!**

Visitez notre site web pour les achats en ligne

www.ordiexpress.com



Services offerts

- Téléphonie IP (installation et entretien)
- Câblage réseau
- Entretien de parc informatique.
- Serveurs
- Virtualisation
- Revendeur infonuagique office 365.
- Sauvegarde en ligne et plus.
- Entretien d'imprimante
- Service autorisé Xerox

Vente

- Serveurs, ordinateurs, portables, tablettes
- Imprimantes et fournitures
- Écrans, projecteurs
- Routeur et accès point
- Livraison partout au Canada

(450) 778-1008



1369, boul. choquette St-Hyacinthe, Qc J2S 6E9

PELOUSE & DÉNEIGEMENT



- Déchaumage - aération - rouleau
- Fertilisation
- Traitement mauvaises herbes & insectes
- Tonte de pelouse & vacant.
- Ramassage de feuilles
- Déneigement



Raymond Tanguay - 450.772.2296 - 450.888.4823

Les Grains SEMTECH Inc.

Expert en conditionnement et traitement de semences

2736, route 235
Saint-Pie, Québec
J0H 1W0

T 450 772-2465
1 888 772-2465
F 450 772-6345



BRUNO RAVENELLE
Arpenteur-Géomètre

2685, boulevard Casavant ouest, bureau 101
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8B8

450 250-2999

info@brunoravenelleag.com

brunoravenelleag.com

- Certificat de localisation
- Bornage
- Piquetage
- Cadastre
- Implantation
- Arpentage Foncier

Isabelle Beauregard
Couturière



Bord de pantalon
Petite réparation
Fermeture éclair
Articles pour bébé

450 772-2256

Signé Fa-Mi-Sol

33 ans de passion

Pose d'Ongles - Coiffure : Coupe & Mise en plis
Pressothérapie - Traitement à la Paraffine

Nathalie Racine

136, Ave Roy Saint-Pie

450-772-2737

MaKiné Thérapie

Marie-Soleil Rodier 136, Ave Roy Saint-Pie

Masse - Kiné - Orthothérapie
Massage femme enceinte
Service de massage sur chaise
et à domicile. Reçu d'assurance

450-502-2237



Produits
de l'érable 4 saisons

Chocolaterie • Pâtisserie • Confiserie

1849 rue Des Cascades
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J4

450.773.9313 • info@produits-erable-4saisons.com
produits-erable-4saisons.com

Les Constructions Patrick Rodier inc.

Un projet à votre image !



R.B.Q. # 8336-9561-44

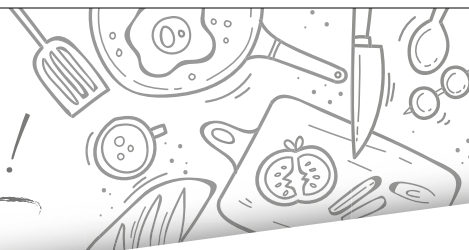
Entrepreneur général
en Construction
& Rénovation

450-278-3421

Là où le rêve commence...



Merci de
votre fidélité !



• LES MARCHÉS •

Tradition

131-A Rue Sainte-Cécile, Saint-Pie, J0H 1W0
du Lundi au Dimanche, de 8h00 à 21h00



- Batterie Interstate & NationWide
- Pneus Neuf & Usagés
- Roues de Couleur
- Accessoires pour Camion

Dépositaire
STAR USA

Situé à Saint-Pie
450-772-5780




DIVISION
MÉTAUX **M&M**

Récupération de rebuts de métaux (scrap) et achat de métaux

DIVISION
SOLUTION
"RAMASSE-TOUT"

Service de conteneur / Démantèlement industriel

2531, boulevard Industriel, Chambly (Québec) J3L 5G8
T. 514 240-0321

LA CABANE
L'Ancestrale

- Repas de cabane
- Réception de tous genres
- Capacité de 40 personnes

450 777-6747
Située à Saint-Pie
Sur réservation seulement





3100, avenue Cusson, Bureau 101,
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8H9
450 773 7707
remax-quebec.com

**VOTRE MEILLEURE ALLIÉE
POUR VOUS SOUTENIR
DANS VOS PROJETS
IMMOBILIERS !**





450 276-4540
sonia.dube@remax-quebec.com



VOL EN DELTAPLANE
pour toute la famille
CERTIFICAT CADEAU

information et
réservation
horizonvillibre.com
Alexandre Ménard
450-521-5004



LES ENTREPRISES
S.G. AUDY

Sébastien Audy
450 278-4115
entsgaudy@gmail.com
RBQ 5675 4518 01
369 Ch. De St-Dominique,
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

RÉSIDENTIEL - COMMERCIALE - AGRICOLE






- › Problème d'infiltration d'eau
- › Spécialité drain français
- › Étanchéisation de fondation
- › Injection fissure
- › Transport de vrac
- › Marteau hydraulique
- › Champ d'épuration
- › Inspection par caméra
- › Égout et aqueduc
- › Excavation de tous genres

LES AUTOMOBILES FC

450 388-0072

- ★ Vente de véhicules d'occasions
- ★ Esthétique automobile
- ★ Traitement antirouille
- ★ Réparation et remplacement de pare-brise

* Nous faisons les antirouilles permanents et le scellant à peinture sur les véhicules neufs.

144, rue Saint-François, Saint-Pie



AUTOPRO

GARAGE PONTBRIAND (2005) INC.

144, rue Saint-François, Saint-Pie-de-Bagot

450 772-2263

ALIGNEMENT - AIR CLIMATISÉ - MÉCANIQUE GÉNÉRALE

www.garagepontbriand.com

Ravenelle Électrique

Entrepreneur Électricien

St-Pie 450-772-5271

• Industriel • Commercial • Résidentiel • Institutionnel • Agricole

Mégatech

Informatique



56 Montcalm
Saint-Pie, Qc. J0H 1W0
Tél.: (450) 772-2030

www.megatech-informatique.com

Débitage de viande
la sauvage

Animaux de la ferme Emballage sous vide
Animaux sauvage Service de congélation

1969 Rg de la rivière Sud
st pie
J0H 1W0



Nancy 514-791-2913
Jack 514-951-2069

Support pour l'abattage



**NORMAND THÉRIAULT
NATHALIE LAPOINTE**
pharmaciens-propriétaires

75-A, rue St-François
St-Pie (Québec) J0H 1W0

T 450.772.2272
F 450.772-2759
theriaultnlapointe@groupeproxim.org

Lun. au Vend. : 9h à 20h
Samedi : 9h à 15h
Dimanche : Fermé

LIVRAISON GRATUITE

membre affilié à Proxim



GARAGE MARCEL MORIN

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1925

450-772-2464

357 rue Notre-Dame, Saint-Pie J0H 1W0

@garagemarcelmorin

DÉTAILLANT AUTORISÉ

nokian TYRES

PRO-DESIGN

Division construction inc.

Entrepreneur général - Projet clé en main - Construction de bâtiment
Revêtement extérieur - Finition intérieur - Toiture - Bardeaux ou métallique

Spécialité :
**VENTE ET INSTALLATION
DE PORTES ET FENÊTRES**



soumission à domicile gratuite • 450 278-4442

KEVIN BLANCHARD